

Compte rendu du CÉ de l'ÉMSOM

Mercredi 21 février 2024

À 17h00

Par Teams

Étaient présents : **Alessandra Jade Stewart**, étudiante, **Émile Tessier**, représentant de la communauté et président, **M. Antonio Serafino**, représentant de l'industrie, **Chaza Chakar**, représentante des employés de soutien scolaire, **Simon Carroll**, représentant des employés de soutien scolaire et **Gustavo Estrada**, représentant des enseignants.

Les absents : **M Rafaël Cruz**, représentant de l'industrie, **Mme Chantal Denommée**, représentante des enseignants, et **Dany Frenette-Lachance**, représentant des enseignants

1. Mot de bienvenue

On souhaite la bienvenue aux différents participants.

2. Vérification du quorum et suivi de la formation obligatoire

Le quorum est constaté car en début de rencontre, 5 personnes sont présentes. Par la suite, M. Serafino a participé à la rencontre. Au niveau des formations à suivre par les membres du CÉ, Alessandra Jade nous informe qu'elle a complété sa formation durant la grève. Tous les membres de notre CÉ ont donc suivi la formation.

3. Régie interne

Des changements législatifs touchent les CÉ des écoles du Québec. Ainsi, il y a un délai légal régissant la transmission des documents. Les documents doivent maintenant être transmis au moins 7 jours avant la tenue de la rencontre.

67. Le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne. Ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire.

Le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école.



École des métiers du
Sud-Ouest-de-Montréal

717, rue Saint-Ferdinand
Montréal (Québec) H4C 2T3
(514) 596-5960

L'ordre du jour et les documents qui l'accompagnent doivent être transmis aux membres et à leurs substituts au moins sept jours avant la tenue de la séance.

Nous modifierons le document des règles de régie interne pour tenir compte de ce changement.

Il y a aussi un changement sur la gestion des absences répétitives lors des rencontres.

54.1. Une vacance à un poste de membre d'un conseil d'établissement d'une école est constatée lorsqu'un membre fait défaut d'assister à trois séances consécutives du conseil d'établissement sans motif jugé valable par ce dernier. Le mandat de ce membre prend fin à la clôture de la séance qui suit, à moins que le membre n'y assiste.

4. Adoption du CR des rencontres du mois de juin et du mois d'octobre 2023
Le compte rendu de la dernière rencontre est adopté tel que présenté.
5. Le plan de lutte à l'intimidation, les démarches en cours
Simon, le TTS, présente la démarche en cours à savoir que nous sondons actuellement le personnel et les élèves sur le climat et les difficultés de l'école. Il y a peu de réponses actuellement et nous relancerons les différents groupes pour avoir un meilleur portrait de la situation.
6. Suivi projet éducatif
Nous informons le CÉ de la prochaine étape, à savoir le choix des moyens pour atteindre nos objectifs. La rencontre pour déterminer les moyens se tiendra le 11 mars prochain durant la journée pédagogique. Par la suite, les enseignants choisiront un moyen et nous le ferons approuver par le CÉ, idéalement lors de la séance du mois de mai.
7. Suivi budgétaire et suivi des différentes mesures dédiées

**Centre
de services scolaire
de Montréal**

Québec 



École des métiers du
Sud-Ouest-de-Montréal

717, rue Saint-Ferdinand
Montréal (Québec) H4C 2T3
(514) 596-5960

Les documents sur le budget sont présentés. Il y a peu d'évolution et la situation financière de l'école est stable et bonne. Nous avons un bon flot d'élèves, ce qui permet d'avoir des groupes pleins. Il y a de l'intérêt pour nos programmes.

8. Prochaine rencontre le 15 mai
9. Varia

Fin de la rencontre à 17h53

**Centre
de services scolaire
de Montréal**

Québec 